



CGT Conseil Régional

Montpellier, Toulouse, le 24 novembre 2025

Madame la Présidente
Conseil Régional Occitanie
Carole Delga

Objet : Préavis de grève du 02 décembre

Conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du Code du travail, le syndicat CGT des Territoriaux de la Région Occitanie dépose, par la présente, **un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents contractuels et titulaires de la Région, tout services et catégories confondus, du lundi 01 décembre 2025 à 0h00 au mardi 02 décembre 2025 à 24h00**, incluant les agents des lycées, des sièges, des transports, des ports, musées, etc...

Ce préavis s'inscrit dans la **contestation du projet de budget 2026** qui poursuit son chantier d'austérité sans précédent, et qui constitue une attaque frontale contre les droits des travailleuses et travailleurs, des retraité-e-s, des privé-e-s d'emploi, les personnes malades, la jeunesse, les services publics et l'économie sociale.

La réduction de 5,3 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales, la diminution de 5 milliards d'euros alloués au secteur de la santé et la baisse de 4,8 milliards d'euros pour l'État, affectant en particulier l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, conduisent à une dégradation grave et inacceptable des conditions de vie et de travail, particulièrement dans la Fonction Publique.

Si depuis Septembre, les mobilisations ont permis des reculs du gouvernement avec deux jours fériés non supprimés, le décalage de la réforme des retraites, et l'engagement de ne pas recourir au 49.3, **les mesures d'austérité sont confirmées :**

- Le maintien du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive, le gel des pensions de retraite, des prestations sociales, des budgets des services publics ;
- Une retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
- Le maintien du jour de carence ;
- Le non rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;
- La remise en cause de la cinquième semaine de congés payés ;
- La désindexation des retraites, provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions ;
- Le doublement des franchises médicales ;

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie
syndicat-cgt@laregion.fr

Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –
Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G. 06 15 82 84 42

Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9
Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56

Internet CGT Conseil Régional : <https://www.cgtregionoccitanie.fr/>

- La **suppression de 3 000 postes de fonctionnaires** et le non-remplacement d'un poste sur trois, affaiblissant gravement les missions de service public ;
- Un durcissement inédit des règles d'indemnisation du chômage
- Des mesures de remise en cause généralisée des droits des salarié·es, pouvant être imposées par ordonnances.

Nous voulons la justice sociale et fiscale, l'augmentation des salaires et des moyens pour les services publics.

Nous refusons que les agents et les populations subissent les conséquences d'une politique qui choisit de faire payer les plus fragiles tout en épargnant les plus riches et les grandes entreprises, déjà bénéficiaires de 73 milliards d'euros de baisses d'impôts annuelles et de 211 milliards d'aides publiques.

Nous revendiquons :

- **L'abandon immédiat de l'ensemble des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement ;**
- **L'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique, ➤ L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, le rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et la pérennisation de la CNRACL ;**
- **La reconnaissance de la pénibilité, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote**
- **L'arrêt des saignées sur les dotations globales de financement des collectivités locales afin de garantir une réponse aux besoins de la population via des services publics de proximité dotés de personnels ;**
- **Le maintien, l'amélioration et le renforcement de l'ensemble de nos services publics avec les moyens humains et matériels nécessaires ; l'arrêt des suppressions de postes et de toute privatisation des missions publiques ;**
- **Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agent·es territoriaux, en portant sa valeur à 6 € ; une revalorisation générale des salaires, des régimes indemnitaires et des pensions de retraites ;**
- **La refonte des grilles de rémunération devant permettre un réel déroulement de carrière ;**
- **L'égalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;**
- **La création de postes et la lutte contre la précarisation par la titularisation des agent·es contractuels et des personnes porteuses de handicap ;**
- **Le déblocage des avancements de grade et promotions internes pour tous les agent·es dès qu'ils remplissent les conditions ;**
- **Le maintien de la rémunération à 100 % lors des arrêts maladie et la suppression du jour de carence ;**
- **La suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassements injustifiés ;**

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

syndicat-cgt@laregion.fr

Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –

Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G. 06 15 82 84 42

Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56

Internet CGT Conseil Régional : <https://www.cgtregionoccitanie.fr/>

- La garantie des droits à la retraite, aux prestations sociales et à une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous ;
- La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- La mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement.

Localement, nous vous demandons :

- La mise en stage immédiate des agent-e-s contractuel-le-s qui remplissent les conditions afin de baisser le nombre de contractuel-le-s qui ne cesse d'augmenter ;
- Le recrutement de fonctionnaires territoriaux pour pallier les sous-effectifs récurrents, et en priorité dans les secteurs dans les lycées sous dotés
- La revalorisation de 10 % des montants des IFSE ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- Une véritable reconnaissance des qualifications et des métiers
- L'élaboration d'un RIPSEEP juste et transparent
- Le respect du dialogue social, des instances et de ses représentants.

La gratuité des repas pour tous les agents

La Fédération CGT des services publics avec notre syndicat continuera de porter des revendications de progrès social et appelle d'ores et déjà à créer les conditions de mobilisations massives.

Ce préavis couvre tous les agents souhaitant cesser le travail, y compris par des débrayages, sur tout ou partie de la période indiquée.

Notre syndicat est disponible pour ouvrir des négociations sur les revendications ci-dessus.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous adressons, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Le secrétaire général
Laurent BLASCO



Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

syndicat-cgt@laregion.fr

Site Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER –

Espace Capdeville bureau 0-A-220. - 04 67 22 86 20 (permanence le jeudi) S.G. 06 15 82 84 42

Site Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 (permanence le mardi) C.P. 07 85 11 55 56

Internet CGT Conseil Régional : <https://www.cgtregionoccitanie.fr/>